



PGE : les entreprises pourront-elles rembourser?

ACTU

PANDEMIE : Le Gard flirte
avec le confinement

P.2

FINANCES

“Banque du sport”,
la BPS impulse un
dynamisme JO 2024

P.18

CÉVENNES

ALES : La ville classée 25^{ème}
pour son “centre-ville dynamique
durant la crise sanitaire”

P.6



www.leteveilmididi.fr



COMMUNE DE LE GRAU DU ROI
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la Commune de Le Grau du Roi
Prescription de la révision générale et
ouverture de la concertation préalable

Par délibération n° 2021-03-34 du 17 mars 2021 le Conseil Municipal de la commune de Le Grau du Roi lance la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme en définissant les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLU et les modalités de la concertation avec le public et toutes les personnes intéressées.

A cet effet, il sera procédé à :

- La publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation après l'approbation de la présente délibération sur le site Internet de la commune, dans la rubrique des annonces légales du journal et affichage de cet avis en mairie.
- La mise à disposition en mairie au service Administration Générale, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public et d'une adresse mail dédiée concertation.plu@villelegrauduroi.fr pour faire parvenir les observations du public :
- La mise à disposition en mairie au service Administration Générale, d'un dossier des études en cours, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études, jusqu'à ce que le Conseil municipal tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLU.
- L'information sur l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du PLU dans le Bulletin municipal et sur le site Internet de la Commune
- La mise en ligne des actes de procédures et des documents du PLU au fur et à mesure de l'avancement du projet sur le site Internet de la Commune
- L'organisation de deux réunions publiques d'information et d'échanges sur le projet aux étapes clés de l'élaboration du projet, annoncées sur le site Internet de la commune et sur les panneaux lumineux de la Commune.

A l'issue de cette phase préalable de concertation, Monsieur le Maire précise qu'il en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui en délibérera pour arrêter le projet et le soumettre à enquête publique.



COMMUNE DE LE GRAU DU ROI
Désaffectation et déclassement d'un espace public
pour implantation d'un projet de
Maison des Services à Port Camargue

Par délibération n°2021-03-33 du 17 mars 2021, le Conseil municipal de Le Grau du Roi a :

- Confirmé la désaffectation de la partie de Domaine Public nécessaire au projet de Maison des Services Avenue Jean Lasserre, en prenant en considération le peu d'impact sur les principaux usages du public existants sur zone mais en tenant compte dans le projet des deux réserves et de la recommandation faites par Monsieur le Commissaire-enquêteur dans son rapport,
 - Confirmé par ailleurs que ce n'est plus susceptible d'être affecté utilement et intégralement à un service public communal,
 - Procédé au déclassement du domaine public communal de ladite portion de terrain d'une superficie d'environ 1 825 m² conformément à l'étude présentée par le géomètre-expert,
 - Décidé de son incorporation au domaine privé de la Commune conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
- Monsieur Maire a reçu tous pouvoirs pour signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



Commune de SAINT DIONISY
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Construction d'un terrain multisports
et d'une aire de jeux pour enfants

Identification de la collectivité qui passe le marché : Commune de SAINT DIONISY - 1 et 3 route de Calvisson - 30980 SAINT DIONISY
Tél. : 04 66 81 41 96 - Email : mairie.saintdionisy@wanadoo.fr

Identification du maître d'oeuvre : RHONE CEVENNES INGENIERIE
4 rue de la Bergerie 30100 ALES - Tél: 04 66 54 23 40 - Email: ales@rci-inge.com

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte. Soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique.
Objet du marché : Construction d'un terrain multisports et d'une aire de jeux pour enfants

Il est prévu 3 lots :

- Lot n° 1 - Terrassements ;
- Lot n° 2 - Gazon et équipements ;
- Lot n° 3 - Jeux pour enfants.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme : marchespublics.gard.fr

Adresse de réception des candidatures et offres : Dépôt sur plateforme dématérialisée : marchespublics.gard.fr

Date et heure limite de réception des candidatures et offres : lundi 12 avril 2021 à 17h00.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Voir le règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 23/03/2021



Commune d'ALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIF A LA RÉVISION GÉNÉRALE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU),
A LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES ET A L'ÉLABORATION DU
ZONAGE PLUVIAL URBAIN DE LA VILLE D'ALES

Objet de l'enquête

Par arrêté municipal n°2021/00064 du 17 mars 2021, Monsieur le Maire de la ville d'Alès a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme, sur la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et sur le projet d'élaboration du zonage pluvial urbain de la ville d'Alès.

Déroulement de l'enquête

Cette enquête publique unique se déroulera **du lundi 19 avril au vendredi 21 mai 2021 inclus**, soit 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30115 ALES.

Le dossier d'enquête publique unique sera disponible pendant toute la durée de l'enquête :

- en format papier à Mairie Prim'.
- en version numérique sur le site internet de la Ville d'Alès (www.ales.fr, rubriques « Vie quotidienne », « Urbanisme » et « Plan Local d'Urbanisme ».)
- en version numérique à partir du poste informatique situé à Mairie Prim'.

Le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30115 ALES Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-generale-n-1-du-plu-ales>

- par courrier postal, à l'attention de Monsieur Patrick LETURE – commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALES Cedex.

- par mail : revision-generale-n-1-du-plu-ales@mail.registre-numerique.fr

- par voie orale directement auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences à Mairie Prim'.

Commissaire-enquêteur

L'enquête publique unique sera conduite par Monsieur Patrick LETURE, officier de la Marine Nationale en retraite qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E21000019/30 du 25 février 2021.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30115 ALES, aux jours et heures indiquées ci-dessous :

- **Lundi 19 avril 2021 de 8h30 à 12h00**
- **Mercredi 28 avril 2021 de 13h30 à 17h00**
- **Mardi 11 mai 2021 de 8h30 à 12h00**
- **Samedi 15 mai 2021 de 8h30 à 12h00**
- **Vendredi 21 mai 2021 de 13h30 à 17h00**

Compte tenu du contexte sanitaire, il est fortement recommandé de prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur pour les dates précitées soit par courriel (revision.plu@ville-ales.fr) soit par téléphone au 04 66 56 11 07.

Autres modalités

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de Mme DUBOIS Pascaline, responsable du service urbanisme et foncier de la ville d'Alès et de Mme FIETKAU-GORDOT Christel, chargée de mission PLU, au 04 66 56 11 07 ou par mail : revision.plu@ville-ales.fr

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique en format papier ou numérique.

Rapport de l'enquête publique unique

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par toutes personnes durant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 21 mai 2022 :

- en version papier à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30115 ALES Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- en version dématérialisée sur le site internet de la ville d'Alès : www.ales.fr, rubriques « Vie quotidienne », « Urbanisme » et « Plan Local d'Urbanisme ».

Décision

A l'issue de l'enquête publique unique et suite à la transmission par Monsieur le maire de la ville d'Alès de la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur le président d'Alès Agglomération en présentera le bilan devant le conseil de communauté, qui en délibérera et adoptera la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage pluvial urbain de la ville d'Alès, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Les coordonnées de la communauté Alès Agglomération sont les suivantes : Communauté Alès Agglomération, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet 30105 Alès Cedex.

A l'issue de l'enquête publique unique, Monsieur le maire de la ville d'Alès en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera la révision générale n°1 du plan local d'urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Les coordonnées de la ville d'Alès sont les suivantes : Ville d'Alès, Place de l'Hôtel de Ville 30100 ALES.

Certifié exact MC Dejax